

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Locaux de charge de l'entrepôt sur la commune principale de l'AIOT ZAC Pointe Sud du plateau de FRESCATY-Secteur Nord 57685 AUGNY.

La référence de votre dossier est A-3-R0QXXFYB et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 31/01/2023 à 14h13 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- romain.lechenadec@argan.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- romain.lechenadec@argan.fr (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39343060800041**

Raison sociale **ARGAN**

Forme juridique **SA à directoire (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

21 RUE BEFFROY

92200 NEUILLY SUR SEINE

Signataire

Nom : _____

Prénom : _____

Qualité : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone portable : _____

Référent

Nom

Prénom

Fonction :

Adresse électronique

Téléphone portable :

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Locaux de charge de l'entrepôt**

Description des activités :

Projet de construction d'un entrepôt avec dépôt d'un permis de construire pour un bâtiment d'une surface de plancher d'environ 17 080 m² environ, regroupant deux cellules de stockage, des bureaux et des locaux techniques. Le projet vient s'implanter sur une parcelle d'environ 3,7 ha localisée dans la ZAC "Pointe Sud du plateau de FRESCATY-Secteur Nord " sur la commune d'Augny. Le site d'implantation du projet correspond à une ancienne base aérienne, libre de toute construction. La société ARGAN prévoit la création d'un entrepôt constitué de deux cellules de stockage d'emprise au sol totale d'environ 16 520 m². Le bâtiment est également composé de bureaux et locaux sociaux et de locaux techniques comprenant notamment : - Deux locaux de charge de batteries ; - Un local TGBT et un local transformateur ; - Un local batteries; - Un local onduleur pour les panneaux photovoltaïques ; - Un local commun sprinkler/surpresseur (réserve incendie) ; L'objectif de ce projet est de créer une plateforme logistique à usage d'entrepôt de stockage. La nature des produits stockés dépendra du ou des futurs clients du site. La gamme de ces marchandises est cependant bien ciblé sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution. De plus, le projet sera certifié BREEAM Very Good. L'installation sera soumise à enregistrement pour la rubrique 1510 et à déclaration pour la rubrique 2925 (locaux de charge).L'installation sera également non classée pour les rubriques 1185, 2910 et 4734.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZAC Pointe Sud du plateau de FRESCATY-Secteur Nord

57685 AUGNY

X : 928854

Y : 6889654

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	1	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 300 kW	^D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **1650**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires seront issues des consommations d'eau des bureaux et locaux sociaux. Il n'y aura pas de rejets d'eaux industrielles.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les rejets atmosphériques présents sur le site seront liés principalement, aux gaz d'échappements engendrés par le trafic de véhicules nécessaire à l'exploitation de l'entrepôt à savoir 50 PL/jour et 100 VL/jour.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

-

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets spécifiques au stockage de marchandises (DIB type cartons, plastiques). Ces déchets seront envoyés vers les filières de traitement appropriées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **L'ensemble de l'entrepôt est sprinklé. Des poteaux incendie seront implantés sur la périphérie du site. Une réserve incendie de 900 m3 sera installée sur le site. Elle permettra de fournir le volume d'eau nécessaire pour la défense incendie du site. Présence de système d'extinction d'incendie à l'intérieur de l'entrepôt : extincteurs et RIA.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les bureaux seront séparés des cellules de stockage par un mur séparatif REI 120 jusqu'en sous-face de toiture de l'entrepôt. Les séparations entre les locaux techniques et les cellules de stockage sont REI 120.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Enregistrement	30/01/2023	La D(R) EAL, la DRIEAT ou la DGTM

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan des abords 100 m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan des abords 35 m.pdf